



**ACCESS ▶ i**

## **Access-i, un outil pour répondre au besoin d'information en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public, des infrastructures touristiques, des événements et des activités de loisir**

**Emilie Goffin**, Access-i asbl, Namur, Belgique

**Anne-Sophie Marchal**, Gamah asbl, Namur, Belgique

**Vincent Snoeck**, Access-i asbl, Namur, Belgique

Note : Une revue complète est consacrée à la présentation d'Access-i. En effet, le numéro 15 d'Aires Libres propose, outre les informations présentes dans cet article, des reportages concernant des bâtiments, événements ou activités adaptées répertoriés sur le site [www.access-i.be](http://www.access-i.be).

Cette revue est téléchargeable gratuitement sur le site [www.gamah.be/aires-libres](http://www.gamah.be/aires-libres).

### **Access-i, ou comment communiquer et informer sur l'accessibilité**

Fin avril 2014, la jeune asbl Access-i était fière de présenter son nouveau portail d'information. Un de plus sur une toile déjà bien fournie pensez-vous peut-être... Détrompez-vous ! Fruit d'un très long travail, Access-i dispose de quelques caractéristiques singulières.

- > Sa mission tout d'abord : Access-i se définit comme le baromètre de l'accessibilité. En effet, l'association cherche à promouvoir l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à mobilité réduite (PMR). Son champ d'action est très large et couvre toutes les installations ouvertes au public, y compris les événements ponctuels. Pour chacune, un visuel est attribué et mentionne le niveau d'accessibilité atteint.
- > Sa structure ensuite : Access-i existe grâce à la collaboration et l'implication d'une dizaine d'associations expertes en accessibilité ou représentatives de personnes handicapées. En conséquence, elle est reconnue dans le secteur et son outil y est partagé. Dès le lancement du projet, Gamah s'est impliqué dans le groupe d'experts et a largement contribué à la création d'Access-i.
- > Enfin, Access-i propose une méthodologie rigoureuse exploitée avec finesse tant pour évaluer un site que pour informer le public. Tout le monde - gestionnaire d'installations ou personne à mobilité réduite - y trouve ainsi son compte. Ce dossier vous propose de découvrir Access-i : quel est donc ce nouvel outil ? Quelles informations obtient-on ? Qui retrouve-t-on derrière cette asbl ? Quelles difficultés ont été rencontrées et comment ont-elles été

contournées ? Quels résultats l'association a-t-elle décrochés et quel avenir est envisagé ?

### **Baromètre de l'accessibilité**

Outil à deux volets, Access-i est à la fois une méthode d'évaluation et un moyen de promotion de l'information sur l'accessibilité des biens et services aux personnes à mobilité réduite (PMR).

#### > Le volet « évaluation »








A la demande de gestionnaires de bâtiments ou d'événements, des auditeurs agréés effectuent un état des lieux complet de l'installation. Ce relevé est réalisé sur base d'un cahier normatif dont les multiples critères reposent sur le principe de l'autonomie des PMR. Le niveau d'accessibilité de l'endroit est mesuré grâce à l'analyse des renseignements récoltés. Ces informations sont résumées et traduites visuellement.

#### > Le volet « promotion »




Le visuel obtenu permet aux PMR d'identifier en un coup d'oeil le niveau d'accessibilité des infrastructures auditées. Pour chacune, une fiche est rédigée. Atouts et faiblesses sont épinglés et illustrés par des photos. Chacun peut donc se faire une idée précise des difficultés ou des facilités qu'il rencontrera. Afin d'assurer la promotion des installations évaluées, toutes les fiches sont centralisées sur [www.access-i.be](http://www.access-i.be). Les visuels peuvent aussi être publiés dans des brochures touristiques, via des autocollants apposés sur les devantures, etc.

#### > Une multitude de profils étudiés

Le nombre de personnes ayant des difficultés de mobilité est élevé et les besoins de chacun sont variés. Dès lors, Access-i a choisi de distinguer 7 familles de PMR :

	les personnes en fauteuil roulant (y compris les personnes de petite taille, les enfants, les parents avec une poussette, les livreurs avec un diable... car les besoins sont similaires)
	les personnes marchant difficilement (englobant les futures mamans, les personnes se déplaçant avec une aide technique et celles souffrant de problèmes cardiaques ou respiratoires)
	les personnes aveugles
	les personnes malvoyantes
	les personnes sourdes
	les personnes malentendantes
	les personnes avec difficulté de compréhension (les personnes déficientes intellectuelles, les enfants, les personnes ne maîtrisant pas la langue du pays)

Pour chacune d'entre elles, le niveau d'accessibilité est communiqué par une couleur.

 ++	Si la case est verte, le lieu est accessible en autonomie. La PMR peut profiter sans aucune aide de tous les services et aménagements présents.
 +	Si la case est orange, le site est accessible avec un coup de main ponctuel. La PMR rencontrera quelques difficultés localisées, qui seront aisément effacées via l'aide d'une tierce personne.
 0	Si la case est grise, l'accessibilité n'est pas satisfaisante ou rien de spécifique n'est prévu. Même accompagnée, la PMR risque de ne pas pouvoir se déplacer dans toute l'infrastructure et/ou certains services seront inadaptés. Cela ne signifie toutefois pas que l'accès lui est interdit. Access-i fournit donc des informations fiables et de qualité sur lesquelles les PMR peuvent s'appuyer pour se faire une idée préalable des facilités ou difficultés encourues. En fonction de leurs besoins, elles peuvent ainsi anticiper leur déplacement et les éventuelles aides à mettre en place.

## Derrière Access-i

### > Origine

En 2006, en Belgique francophone, les associations actives dans le domaine de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR) se sont fédérées au sein du Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB).

Sa première action significative a été de créer un référentiel d'accessibilité. Très vite, le besoin d'un outil d'évaluation unique et développé pour le secteur touristique s'est fait sentir. Le groupe de travail « Access-i » s'est alors constitué. Ce groupe d'experts s'est entre autres basé sur le référentiel du CAWaB pour fixer les critères du cahier normatif Access-i. De multiples débats et discussions ont été nécessaires pour aboutir à un consensus et à un outil pointu.

En avril 2010, l'asbl Access-i a été officiellement fondée. En 2011, Access-i a évalué les festivals qui s'engageaient en faveur de l'accessibilité pour tous. En 2012, les premiers Access-i ont été octroyés à 5 festivals qui avaient été audités lors de leur édition 2011. L'initiative avait été médiatisée par la campagne « Alors on danse ? ». En 2013, ce sont 10 festivals qui s'étaient engagés dans la dynamique, tandis que du côté des bâtiments, la méthodologie développée était testée auprès de 20 bâtiments.

En avril 2014, Access-i présentait officiellement son outil et son site Internet au grand public, en annonçant les 20 premiers bâtiments recevant un Access-i. Quant aux événements partenaires, ils sont passés à 11, dont 3 nouveaux.

### > Caractère innovant

En Belgique, différents outils d'évaluation de l'accessibilité existaient déjà et avaient démontré leur utilité. Citons entre autres l'Indice Passe-Partout© créé par Gamah et le bureau Plain-Pied et utilisé pendant 13 ans. Toutefois, des besoins d'uniformité et de simplification se faisaient sentir, tant du côté des PMR que du côté des prestataires de service ou des autorités publiques.

Riche de l'expérience accumulée par les différentes associations, Access-i combine les atouts des diverses méthodes utilisées auparavant pour évaluer l'accessibilité tout en veillant à ne pas en reproduire les défauts.

### **Access-i, c'est qui ?**

En 2014, l'asbl se compose de 11 associations membres :

- > Acces-a ;
- > Altéo ;
- > AMT Concept ;
- > ABP ;
- > AFrAHM ;
- > ANLH ;
- > ASPH ;
- > Gamah ;
- > GEH ;
- > Passe le message à ton voisin ;
- > Plain-Pied.

Les auditeurs agréés sont actuellement issus de quelques-unes de ces asbl.

Avec le soutien financier de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées, des Ministères de la Culture et de l'Egalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des Ministères de l'Action sociale et du Tourisme en Région wallonne, du Commissariat Général au Tourisme.

### **Un parcours semé d'embûches**

Parvenir à un tel outil n'a pas été simple. Plusieurs années de labeur et d'innombrables discussions ont été nécessaires ! Petit tour des difficultés rencontrées... et contournées.

#### > De l'art de tout dire en une seule image

Le visuel créé devait à la fois être simple à décrypter mais aussi représenter les différents types de handicap. Pas question de ré-utiliser le traditionnel picto blanc de la personne en fauteuil roulant sur fond bleu, beaucoup trop commun. Le groupe a donc d'abord déterminé le nombre de familles de PMR et a ensuite choisi un pictogramme pour chacune d'entre elles. Ensuite, il a fallu se mettre d'accord sur la manière d'afficher le niveau d'accessibilité atteint...

#### > Pouvoir tout évaluer

Tout type d'installation ouverte au public doit pouvoir faire l'objet d'un audit. Face à la variété des situations, il fallait trouver un système à la fois rigoureux mais suffisamment souple pour pouvoir s'adapter à tous les cas de figure. Pour cela, la chaîne SECU (Stationner, Entrer, Circuler, Utiliser) a été choisie comme trame de base de tout audit. Chacun des maillons a été développé pour obtenir des critères objectifs et mesurables. La grille d'évaluation se module en fonction du type de lieu. Et un comité d'attribution est là pour s'assurer de la cohérence entre tous les résultats.

#### > Ne pas décourager

Les outils utilisés précédemment (L'Indice Passe-Partout© entre autres) ont mis en lumière un élément important : l'accessibilité revêt un caractère complexe et est loin d'être une donnée binaire. C'est pour cela qu'Access-i a introduit un résultat intermédiaire - le niveau « accessible avec un coup de main » - qui permet de pointer les bonnes pratiques même si tout n'est pas parfait.

> Là où il est aussi question d'usage...  
...rien n'est définitif ! Ainsi, même dans une structure parfaitement conçue, des comportements maladroits peuvent rendre des espaces ou services complètement inaccessibles. Dès lors, au cours des relevés et des rencontres, les auditeurs d'Access-i sensibilisent au maximum les gestionnaires. Il revient toutefois à ces derniers de toujours améliorer l'accessibilité de leurs infrastructures... mais surtout de veiller à conserver le niveau atteint !

> Mais dites-le donc !

De plus en plus de gestionnaires sont sensibilisés à l'accueil des PMR. Avec leurs moyens, certains mettent en place une série d'éléments pour faciliter l'accès de tous à leurs installations. Malheureusement, les informations concernant l'accessibilité ne sont souvent que très peu mises en avant et sont insuffisamment relayées...

Access-i a pour ambition de combler cette lacune. Appel est toutefois fait aux propriétaires/gestionnaires : n'oubliez pas de parler de l'accessibilité de votre installation !

### **Access-i, un outil à 4 facettes**

Afin de proposer un outil pertinent quelle que soit la situation rencontrée, Access-i se décompose en plusieurs facettes que l'on retrouve sur son site Internet. Deux d'entre-elles font l'objet d'audits traduits visuellement : les « Bâtiments/Sites » et les « Événements ». Les deux autres - « Activités adaptées » et « Autour de » - permettent d'assurer un caractère complet à l'outil.



> Bâtiments/sites

Cette facette fait la part belle à toutes les installations ouvertes au public telles que :

- des hébergements : hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse, etc.
- des infrastructures touristiques : abbayes, musées, offices de tourisme, etc.
- des espaces culturels : cinémas, théâtres, etc.
- des commerces : restaurants, brasseries, galeries marchandes, etc.
- des lieux de plein air : parcs récréatifs, jardins, promenades, etc.

L'auditeur réalise une photographie de l'installation, mettant en scène uniquement l'accessibilité. Il ne s'agit donc pas d'un rapport de recommandations dans lequel des propositions d'améliorations seraient proposées.

4 aspects sont minutieusement analysés :

- le stationnement : des places de parking sont-elles prévues pour les personnes handicapées ? Les dimensions sont-elles correctes ? Le cheminement depuis le parking jusqu'à l'entrée est-il praticable ? Etc.
- l'entrée : est-elle facilement repérable ? La porte est-elle aisément maniable ? Le tapis n'entrave-t-il pas la progression ? Y a-t-il une différence de niveau ? Etc.
- la circulation dans le bâtiment ou sur le site : tout le monde peut-il accéder à tous les espaces ouvert au public sans rencontrer d'obstacle ? La signalétique est-elle claire et continue ? Etc.
- l'utilisation des différents services : chaque visiteur peut-il profiter de tous les services proposés, quel que soit son handicap ? Les aménagements présents sont-ils adéquats ? Etc.

Un Access-i « Bâtiment/Site » est octroyé pour une durée de 3 ans. Le gestionnaire doit toutefois assurer l'entretien de son infrastructure tout en garantissant que rien ne vienne entraver l'accessibilité. Ainsi, et à titre d'exemple, les toilettes pour personnes handicapées ne doivent pas servir petit à petit de débarras, les nouveaux membres du personnel doivent être formés à l'accueil de personnes handicapées, etc. En bref, le gestionnaire doit veiller à constamment conserver sur le nez ses lunettes « accessibilité » ! Si Access-i est informé d'un manquement, le visuel octroyé pourra être retiré, même si le délai des 3 années est encore loin d'être atteint.



> Evénements

La 2ème grande facette regroupe tous les événements. Festivals, matchs sportifs, concerts, marchés, brocantes y sont à l'affiche. Dans ce cas-ci, les installations sont généralement temporaires. L'évaluation est donc réalisée d'une toute autre manière.

L'anticipation est primordiale. En effet, tout doit être prévu à l'avance pour que lors du montage, tout le matériel nécessaire soit disponible et que les monteurs sachent où et comment installer les podiums, câbles, stands, sanitaires, affiches, etc.

Pour cela, un accompagnement est prévu. Il démarre minimum 3 mois avant le début de l'événement. Une 1ère réunion est organisée entre un auditeur agréé et l'organisateur. Lors de cette rencontre, l'auditeur et l'organisateur fixent des objectifs à atteindre et les aménagements à prévoir sont détaillés. S'ensuivent une série d'allers-retours (par e-mail, téléphone ou en face-à-face) pour répondre aux questions pratiques que se pose l'organisateur. Ce travail collaboratif permet à Access-i d'attribuer un « pré-visuel » avant l'ouverture de la manifestation. L'organisateur peut ainsi mettre en avant les niveaux d'accessibilité de son événement, avant l'ouverture de celui-ci.

Le 1er jour de l'événement, l'auditeur réalise une dernière visite sur le terrain et vérifie si les engagements annoncés sont respectés. Il confirme alors – ou modifie – l'Access-i octroyé.

Vu le caractère éphémère des événements, l'Access-i n'est attribué que pour l'édition en cours.

En fonction du type de manifestation, différents aspects sont débattus et pris en compte dans l'attribution du visuel : la présence de podiums réservés,

l'aménagement des toilettes, l'interprétation en langue des signes, la possibilité de se garer aisément, la signalétique, la praticabilité des cheminements, l'accueil proposé, la présence de volontaires disponibles, etc.



#### > Activités adaptées

Partant du constat qu'il existe de très nombreuses activités adressées entre autres aux PMR, mais qu'elles sont souvent peu mises en avant, y compris par les organisateurs eux-mêmes, Access-i a souhaité rassembler ces informations sur son site Internet et les mettre à la disposition de tous.

Vu la multitude et la disparité des activités, Access-i a simplifié la procédure et propose aux organisateurs d'inscrire eux-mêmes leurs activités sur Internet. Si Access-i a bien un contact avec l'organisateur, aucun expert ne se rend sur place pour réaliser un audit. C'est la raison pour laquelle, aucun visuel n'est attribué à ces activités. Les PMR intéressées sont donc conviées à vérifier la fiabilité des informations. Le type d'activités recensées est très varié :

- Sorties culturelles : visites de musée interprétées en langue des signes, séances de cinéma/théâtre audiodécrites, etc.
- Ateliers artistiques : arts plastiques, musique, théâtre, etc.
- Activités sportives : cours de plongée sous-marine, randonnées en joëlette, cécifoot, joggings, etc.
- Vacances : séjours de ski pour personnes déficientes visuelles, voyages adaptés, etc.

Autant dire qu'il y en a pour tous les goûts !



#### > Autour de

Enfin, Access-i a souhaité privilégier le concept de destination accessible. En effet, partir quelques jours en vacances ne signifie pas rester cloîtré dans sa chambre. Chaque touriste a envie de visiter les environs, profiter d'une terrasse, découvrir une nouvelle activité, etc. Pour obtenir une offre globale, il fallait croiser les différentes facettes. C'est le principe adopté sur le site Internet dans l'onglet intitulé « Autour de ». Le visiteur mentionne la ville autour de laquelle il souhaite connaître le niveau d'accessibilité des installations référencées mais aussi les activités adaptées proposées. Il peut également filtrer les résultats en fonction d'un type de handicap. De cette manière, une vue globale de tous les biens et services est disponible et le visiteur peut apprécier lui-même la réelle accessibilité de la destination.

**En route pour l'obtention d'un Access-i !**



Les petits plats canailles du beurre blanc

**ACCESS** ▶ i  
www.access-i.be

2014 - 2017

**Visuel Access-i obtenu par le restaurant  
« Les petits plats canailles du beurre blanc »  
pour la période 2014-2017**

Comment un bâtiment ou un événement peut-il être référencé ? Quelles démarches entreprendre et quelles sont les étapes à franchir pour obtenir un visuel Access-i ?

Tout d'abord, il faut noter que l'obtention d'un Access-i repose sur une démarche volontaire. Pas question d'auditer et répertorier des installations sans une demande du propriétaire ou du gestionnaire. Un minimum d'implication et d'engagement est indispensable !

Suite à un contact avec l'asbl Access-i, le responsable de l'infrastructure reçoit une grille d'auto-évaluation à compléter. Un 1er état des lieux de l'accessibilité est ainsi réalisé. Access-i prend alors connaissance des informations fournies. Si les résultats pressentis sont manifestement trop faibles, Access-i conseille de d'abord prendre contact avec un expert afin d'identifier les éventuels aménagements à mettre en place avant la visite d'évaluation. Si les résultats s'annoncent plutôt engageants, Access-i fait alors parvenir au gestionnaire une liste d'auditeurs agréés parmi lesquels il peut choisir celui qui réalisera l'évaluation. Les tarifs des auditeurs n'étant pas fixés par Access-i, des différences de prix peuvent être constatées : ne pas hésiter à demander des devis.

L'auditeur retenu réalise un relevé précis et détaillé de l'installation et rédige un dossier motivé. C'est un comité d'attribution, composé d'experts en accessibilité et de représentants de personnes handicapées, qui valide – ou amende – le résultat. Cette commission est particulièrement vigilante quant à la cohérence et à l'objectivité des décisions, tout en tenant compte des situations particulières.

Un Access-i est attribué pour une durée de 3 ans dans le cas de bâtiments/sites et pour une édition lorsqu'il s'agit d'un événement. L'octroi du visuel est conditionné à la signature d'une charte d'engagement Access-i par le gestionnaire.

Au travail d'audit, dont les frais sont déterminés par l'auditeur choisi, il faut ajouter un coût fixe de 150€ pour l'utilisation de la marque.



Au terme des 3 ans, Access-i prévient le gestionnaire que la période de validité est bientôt terminée et lui suggère de relancer le processus afin d'obtenir un nouvel Access-i.

Dans le cas des événements, l'organisateur reçoit un rapport pointant les améliorations qu'il pourrait apporter lors de l'édition suivante.

### **Acquis et perspectives**

L'objectif que s'était lancé ce groupe d'experts et de représentants de PMR – créer un outil permettant d'évaluer le niveau d'accessibilité d'installations ouvertes au public – était ambitieux. La démarche a été longue et a initié de nombreuses réflexions. Ces discussions et négociations ont été le terreau qui a permis à Access-i de grandir et de se construire sur des bases solides.

Access-i a incontestablement engrangé quelques réussites :

- la communautarisation de l'outil ;
- la structuration d'une méthodologie rigoureuse ;
- la formation et la reconnaissance d'experts en accessibilité ;
- la création d'un système de collecte de données ;
- la diffusion des données récoltées.

Maintenant que l'outil existe, l'asbl Access-i s'est fixé de nouveaux objectifs. Dans un premier temps, il s'agit de se faire connaître et d'élargir la base de données. Pour que le travail d'Access-i prenne tout son sens et pour aboutir au concept de destination accessible, il faut en effet qu'un maximum d'installations et d'activités soient référencées. Les présentations se multiplient, essentiellement dans le domaine touristique, très intéressé par le concept. Les démarches se répètent pour sensibiliser les organisateurs et les inciter à encoder leurs activités sur le site Internet.

Parallèlement, le travail sur le site Internet se poursuit. Ainsi, il est prévu d'intégrer des vidéos en langue des signes, de publier des pages rédigées en facile à lire et aussi de le traduire en différentes langues. Il est aussi prévu que les relevés techniques complets soient mis en ligne afin de fournir à tous les informations précises.

A plus long terme, d'autres créneaux sont envisagés. L'ouverture de la base de données aux transports par exemple. Quelles lignes de bus puis-je aisément prendre alors que je me déplace en chaise roulante ? Quels arrêts sont aménagés ? Et du côté des trains et des gares, comment cela se présente-t-il ? Une ouverture qui permettrait d'élargir encore la notion de « destination accessible »...

Et pour aller jusqu'au bout du principe, si Access-i se cantonne aujourd'hui à la Belgique, il souhaite à terme faire partie d'un réseau international. Pour développer cet aspect, l'outil a été présenté à Montréal en octobre 2014 lors du Sommet mondial « Destination pour tous » !

### **Access-i, le portail d'information sur l'accessibilité**

Mais quelles informations trouve-t-on sur [www.access-i.be](http://www.access-i.be) ? Quel type de recherche peut-on effectuer ? Mode d'emploi.



Bâtiments/sites

Liste | Nouvelle recherche



**Liège**  
**Grand Café de la Gare**  
La Brasserie-Restaurant «Grand Café de la Gare» est située dans la Gare des Guillemins à Liège. Elle est ouverte tous les jours de 7 à 23 heures (dernière commande en cuisine pour 22h) et comprend 150 places. Pour la bonne saison, une élégante terrasse d'une centaine de sièges vous accueille sur l'espace face à la Gare.

La destination est double : celle de brasserie où l'on pourra prendre une boisson, savourer son petit-déjeuner, manger de la petite restauration, dans une partie de l'espace. Mais c'est également un restaurant à vocation gastronomique : Erick Lamarre est à la tête des fourneaux pour une cuisine de plaisirs, de découvertes et de créations, le tout sous la conduite d'un chef qui sait marquer de son empreinte et de sa personnalité des préparations de choix et de qualité; il est entouré d'une équipe de professionnels qui sauront donner au lieu les lettres de noblesse propres à la gastronomie wallonne et son riche terroir. La salle est sous la conduite d'Hélène Lamarre, secondée par un personnel dévoué et efficace.



**Adresse**  
Gare des Guillemins, 20  
4000 Liège  
Téléphone : 04 222 43 59  
contact@grandcafedelagare.be

**Site web**  
www.grandcafedelagare.be



**Référent(s) PMR**  
Erick Lamarre

**Labellisation**  
01/04/2014 - 01/04/2017



Stationnement réservé sur le domaine public assez éloigné de l'entrée  
Présence d'une zone de dépose-minute à proximité  
Accessible depuis l'intérieur de la gare  
Le personnel est très attentif aux besoins des personnes à mobilité réduite

Stationnement : la Ville de Liège a établi un [plan de situation](#) des emplacements de parking pour personnes handicapées



Obtenir un Access-i **3.**

À propos d'Access-i

Contact **5.**

Inscrire une activité adaptée

Les différentes catégories de PMR

Inscription à la newsletter **4.**

FAQ

Mentions légales



**Je recherche**

**6.** **Quoi**  Bâtiments/sites  Événements  Activités adaptées

**Affiner**  Tous








**Où** **Ville**

**Quand** **Du** (AAAA-MM-JJ)

**Ou** **Au** (AAAA-MM-JJ)

**Code postal**

**Dans un rayon de**  km

**7.** **Je suis**  Tous              

*Capture d'écran du moteur de recherche du site [www.access-i.be](http://www.access-i.be) avec numéros reportant aux explications*

> Plusieurs portes d'entrée

1. A la recherche d'une fiche précise ? Le champ de recherche, présent sur chaque page, facilite la tâche !
2. 4 entrées différentes pour les 4 facettes d'Access-i. Le visiteur choisit sa porte d'entrée en fonction des informations recherchées.
3. Une partie « privée » pour permettre aux gestionnaires et organisateurs de proposer le référencement de leurs bâtiments/sites, événements ou activités.
4. La possibilité de recevoir une newsletter, pour être tenu au courant régulièrement de l'actualité d'Access-i.
5. Un formulaire de contact pour partager vos remarques et impressions.

> Une recherche personnalisée

6. Le concept de « destination accessible » étant fondamental, une page permet d'effectuer une recherche en croisant le type de fiches recherchées, la zone géographique convoitée et les dates souhaitées.
7. En fonction de ses besoins, le visiteur choisit son profil. Les résultats les plus positifs correspondant à ce profil apparaissent alors en tête de liste. Ce choix de famille est également proposé lors d'une recherche de bâtiments/sites, d'événements ou d'activités adaptées.

> Des résultats détaillés

8. En un coup d'œil, le niveau d'accessibilité est connu.
9. Une personne de référence, sensibilisée aux besoins des PMR, est mentionnée.
10. La période de validité de l'Access-i est précisée.

11. Pour chaque famille de handicap, le niveau d'accessibilité de l'installation est détaillé. Points forts et points faibles sont mis en avant pour que la personne puisse les confronter à ses besoins.

12. Une galerie de photos met en avant les aménagements afin que la PMR visualise les facilités ou obstacles qu'elle risque de rencontrer.

13. Ce logo atteste que ce site a obtenu le label Anysurfer et qu'il est donc accessible à tous !

### **Informations pratiques**

Adresse : Access-i asbl - 23, rue de la Pépinière - 5000 Namur - Belgique

Tél. : +32 473 76 64 28

Fax : +32 81 24 19 50

Mail : [info@access-i.be](mailto:info@access-i.be)

[www.facebook.com/labelaccessi](http://www.facebook.com/labelaccessi)